

ED 141 - FINANCEMENTS DESTINÉS AUX CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Dorénavant les demandes de financement pour l'organisation d'une manifestation scientifique sont soumis à l'avis de la Commission Recherche (CR) deux fois par an.

► Conditions d'attribution et de financement

Les demandeurs sont instruits par la Commission Colloque créée à cet effet au sein de la CR. **À titre transitoire, la Commission financière tiendra ce rôle.**

Les dossiers doivent parvenir à Mme [Julia Abenia Diarra](#), assistante administrative au service des études, **le 15 janvier pour la première session et le 15 mai pour la seconde session, délais de bureau.**

Exceptionnellement cette année, la date de retour des dossiers pour la 1ère session est décalée au 01 décembre 2019.

Les projets retenus et les montants alloués seront votés par la CR.

La subvention de la Commission Recherche ne peut être accordée qu'en complément d'au moins une autre participation (Unité de recherche de rattachement, UFR, département représentant la discipline, autres composantes ou organismes extérieurs).

Quelle que soit la décision de la CR, un mail sera envoyé au demandeur. Si une subvention est accordée, les crédits seront transférés vers la ligne "Colloque" de l'unité de recherche concernée.

► Document à fournir

Un argumentaire scientifique (1 page maximum)

Le présent dossier complété et signé par le demandeur et par le directeur de l'unité de recherche de rattachement

Le programme prévisionnel de la manifestation scientifique

La liste des participants (noms et statuts)

L'attestation de participation financière des composantes et organismes que l'unité de recherche de rattachement, le cas échéant

Mis à jour le 22 octobre 2019

► Organisation administrative

Responsable
de l'ED DSP

[Mme CHAMPEIL-DESPLATS](#)

[Mme CHARD](#)

Responsable administrative

[Mme Corielle THIANI](#)

Simone Veil (F) - Bureau 511

35000
35084

Coordonnées pour les ouvertures au public

00 & 14.00 - 17.00

JURE

Vendredi après-midi

Mercredi matin

► Organisation administrative

Directeur de l'ED :

[M. Jean-Philippe CHAMPEIL-DESPLATS](#)

[M. Jean-Philippe CHAMPEIL-DESPLATS](#)

Responsable administrative :

[Mme Marie-Françoise THIAN](#)

F - Bureau 511

05 43 00 58.84

Horaires d'ouverture au public

00 & 14.00 - 17.00

Horaires

Mercredi toute la journée

Vendredi après-midi

[Politique scientifique de l'EDDSP](#)

► Plan du site

[Cliquez ici pour consulter le plan du site de l'Ecole Doctorale DSP](#)

www.univ-lyon1.fr/ed-141-financements-destines-aux-chercheurs-et-enseignants-chercheurs-884263.kjs